



# SECOND D'EXPLOITATION EN POLY-CULTURE-ÉLEVAGE

Autres dénominations : Régisseur, Adjoint au chef d'exploitation, Responsable d'exploitation



## Mission

Le second d'exploitation en polyculture-élevage assure la conduite technique à la fois de différentes cultures et d'une ou plusieurs productions animales et participe, selon l'organisation de l'exploitation, à sa gestion administrative et technico-économique.

## Activités



### Le second d'exploitation organise les opérations liées aux cultures et aux élevages :

- Il définit les méthodes de travail et programme les opérations de production dans le respect des cahiers des charges signés par le chef d'exploitation.
- Il établit la répartition des tâches entre les salariés, permanents ou saisonniers. Il donne ses recommandations, supervise et contrôle l'ensemble des travaux menés.
- Il suit l'évolution des cultures et des animaux et remédie aux éventuelles déficiences en cas de résultats insuffisants en fixant, par exemple, de nouvelles consignes au personnel.



### Le second d'exploitation participe à la gestion et aux choix stratégiques de l'exploitation :

- Il assure la gestion matérielle de l'exploitation (approvisionnement, maintenance des équipements...).
- Il remplit les documents liés au suivi administratif et réglementaire de l'exploitation (fiches de traçabilité, déclarations d'embauche...).
- Il relève les données technico-économiques liées aux productions, les analyse et les rectifie si nécessaire. En lien avec l'exploitant, il entretient les relations avec l'ensemble des intervenants sur l'exploitation (fournisseurs, conseillers agricoles...).
- A titre consultatif, il contribue au choix des productions et

des objectifs technico-économiques.

**Le second d'exploitation peut également être amené à assurer les démarches commerciales liées à l'exploitation (achat des fournitures, aliments, vente des animaux...).**

## Conditions d'exercice

Le second d'exploitation en polyculture-élevage travaille dans des exploitations associant cultures et élevages. Ses conditions d'exercice diffèrent sensiblement selon les productions présentes. Devant le chef d'exploitation, il est responsable de l'ensemble des travaux réalisés. L'étendue de ses activités varie fortement selon l'organisation de l'exploitation, et se restreint parfois au seul domaine technique. Ses interventions sont fréquentes sur le terrain mais une partie de ses activités se déroule en bureau.



## Compétences et qualités

Le second d'exploitation dispose de **solides connaissances à la fois en techniques culturales et en conduite d'élevage**. Il connaît le fonctionnement de l'ensemble des équipements et maîtrise l'outil informatique dans le cadre de **l'analyse et de la synthèse d'informations techniques et économiques**. A ses **capacités d'organisation et d'encadrement du personnel** s'ajoutent la **disponibilité** et la **polyvalence** qui lui permettent notamment de s'adapter tant aux tâches de gestion, qu'à l'ensemble des activités de production ou de maintenance des installations. Ses **qualités relationnelles** facilitent ses contacts commerciaux ou ses échanges avec l'ensemble de ses autres interlocuteurs.

## Formation

- Bac pro Conduite et gestion de l'exploitation agricole
- BTS ACSE (Analyse et conduite des systèmes d'exploitation)
- BTS Technologies végétales ou Productions animales
- Ecole d'ingénieur en agriculture

## Perspectives d'évolution

Le second d'exploitation peut accroître sa prise de responsabilité au sein de l'entreprise en devenant **exploitant associé**.

Il peut également choisir de s'installer à son compte comme **chef d'exploitation**.



Xavier DUCASSE, second d'exploitation en élevage bovin-viticulture, Prignonrieux (24).

### Quel est votre parcours professionnel ?

Mes parents, sans être agriculteurs, possédaient une exploitation où nous passions les vacances. J'y étais très heureux et je crois que de là vient ma passion pour le métier. Je suis devenu technicien agricole dans un organisme professionnel agricole après un BTS ACSE (Analyse et conduite des systèmes d'exploitation), puis chef d'exploitation. Je me suis par la suite essayé à l'enseignement avant d'être embauché comme régisseur de cette exploitation, il y a huit ans. Bien que n'ayant aucune connaissance en viticulture, j'ai accepté, à partir de mon expérience en gestion et en élevage, de reprendre en main l'affaire pour le compte d'un propriétaire, dirigeant industriel par ailleurs, avec pour objectif de redresser une situation économique difficile.

### Comment concevez-vous votre mission ?

Ma mission consiste à valoriser un capital et atteindre au minimum un équilibre financier, tout en créant des emplois. C'est un défi économique que je me suis lancé avec l'idée de mettre en œuvre une gestion la plus rationnelle possible. En matière d'encadrement du personnel, je considère que chaque salarié doit savoir tout faire même si leurs fonctions respectent leurs compétences propres. Ma façon de conduire les affaires consiste à me réserver les tâches les plus délicates (vêlage difficile...), ainsi que tous les aspects décisionnels ou commerciaux, dans la transparence et avec la participation des salariés. Pour le reste, je peux être amené à occuper chacun des postes.

## Pour en savoir +

- Consulter la fiche ROME n° 61 121 de l'ANPE ([www.anpe.fr](http://www.anpe.fr)).

### • Contacter :

ANEFA

4, rue Saint Quentin 75010 Paris

Tél : 01 46 07 58 22 - Fax : 01 46 07 55 50

[www.anefa.org](http://www.anefa.org)

